

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
du 13 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 13 janvier le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BOULAY Jean Albert, Maire.

Convocation du 9 janvier 2025

M. RIGOLLET Alain a été élu secrétaire.

PRESENTS : M. BOULAY Jean-Albert, Mme KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, M. RIDOR Gérard, Mme CARMINATI Catherine, M. RIGOLLET Alain, Mme TOURNEAU Guylaine, M. AMIOT Michel, M. BIGOT Jacky, Mme BIGOT Laëtitia, Mme LE GALL Céline, M. THÉRET Jean-Pierre, M. ABDALLAH Georges, M. BEAUNÉ Christian, Mme CABIROL Marie-Christine Mme FLEURY Joëlle.

* M. RIDOR Gérard est arrivé après le vote des délibérations.

Nombre de membres du conseil : 15

Nombre de présents : 15 (M. RIDOR n'a pas participé au vote)

Nombre de procuration : 0

Nombre de votants : 14

Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024.

2025-001 SUBVENTION : Attribution d'une subvention à l'Association du Tour du Loir-et-Cher Organisation 2025.

M. le Maire dit avoir reçu un courrier de l'association du tour du Loir-et-Cher l'informant que l'épreuve cycliste traversera la commune le 16 avril 2025 lors de sa 1^{ère} étape.

L'association sollicite une subvention d'organisation de 0.15 euros pour 1191 habitants (population DGF au 1^{er} janvier 2024). La subvention demandée est donc de 178.65 €.

M. le Maire propose d'attribuer cette somme et de dire que ces crédits seront inscrits au compte 65748 du BP 2025.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ Attribue la somme de 178.65 € ;
- ✓ Dit que les crédits seront inscrits au compte 65748 du BP 2025.

2025-002 SUBVENTION : Solidarité avec la population de Mayotte : versement d'un soutien financier.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1111-et considérant l'urgence de la situation.

M. le Maire dit que face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'association des maires de France en partenariat avec la protection civile, la croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, M. le Maire propose que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte et fasse un don de 300 € (via la PROTECTION CIVILE ou LA CROIX ROUGE) et de dire que cette somme sera inscrite au compte 65748 du BP 2025.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ Attribue la somme de 300 € (via la PROTECTION CIVILE) ;
- ✓ Dit que les crédits seront inscrits au compte 65748 du BP 2025.

2025-003 FINANCES LOCALES : Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2025.

M. le Maire dit que dans l'attente du vote du budget primitif, il est proposé, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, l'ouverture anticipée des crédits d'investissement détaillée par chapitre.

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1^{er} janvier 2025 sur les projets déjà engagés et sur les restes à réaliser.

De plus, l'article L1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

M. le Maire propose d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2025, des crédits d'investissement sur le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024 :

chapitre	compte	BP 2024	Ouverture anticipée 2025
20	203 - frais d'étude	27 088,00 €	6 772,00 €
21	2111 - terrains nus	1 000,00 €	250,00 €
	2135 - installations générales, agencements, aménagements des	336 224,07 €	84 056,02 €
	2152 - installations de voirie	165 653,00 €	41 413,25 €
	2156 - matériel et outillage d'incendie et de défense civile	500,00 €	125,00 €
	2157 - matériel et outillage technique	26 766,01 €	6 691,50 €
	2158 - autres installations, matériel ou outillage technique	2 000,00 €	500,00 €
	2184 - matériel de bureau et mobilier	2 000,00 €	500,00 €
	2188 - autres immobilisations corporelles	6 000,00 €	1 500,00 €
	TOTAL	567 231,08 €	141 807,77 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ Décide d'ouvrir dès le 1^{er} janvier 2025, des crédits d'investissement sur le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024 comme décrit dans le tableau ci-dessus.

2025-004 FINANCES LOCALES : Projet de création des pistes piétonnes : autorisation de signature du devis GEOPLUS.

M. le Maire présente le devis V2024-03 de GEOPLUS qui va permettre de réaliser un bornage, un relevé topographique complémentaire ainsi qu'une mise à jour supplémentaire de l'étude de faisabilité. Ce devis s'élève à 2 400 € TTC.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce devis et d'inscrire cette dépense au compte 203 du budget primitif 2025.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ Autorise M. le Maire à signer le devis GEOPLUS cité ci-dessus.
- ✓ Dit que cette dépense sera inscrite au compte 203 du budget primitif 2025.

Envisager de faire les 2 côtés route de Fougères avec un passage piéton surélevé et en profiter pour gérer les eaux pluviales.

Demander subvention DMA (50 %)

Prévoir un arrêt de bus voir s'il faut bordurer au droit.

2025-005 FINANCES LOCALES : Tarifs des spectacles.

Mme CARMINATI Catherine présente la situation.

M. le Maire propose de fixer les tarifs des spectacles :

Spectacles Festillésime et autres spectacles :

Enfant (moins de 12 ans) : 3 €

Adultes : 5 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

✓ Valide les tarifs des spectacles comme M. le Maire l'a proposé ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES :

Point de situation : projet multi-commerces : faire le relevé topographique. La demande de DETR a été faite auprès des services de l'Etat.

Point de situation : aire de jeux : La commande a été envoyée par courrier. Il faut se renseigner voir s'il est possible d'obtenir une subvention et également prévoir un relevé topographique et l'installation d'un compteur d'eau (rue de la touche).

Prochain conseil le 3 février 2025 à 19h00.

Fin du conseil : 19h48

Le Maire

M. Jean Albert BOULAY



Le secrétaire de séance

M. Alain RIGOLLET